

10.04.045

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers  
composant le Conseil  
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

**Etaient Présents :**

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,  
Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN\*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

**Etaient Excusés :**

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,  
Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,  
Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,  
Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,  
Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,  
Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,  
Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,  
Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

\*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

-----  
Madame Chantal FARNIERE a été nommée secrétaire de séance.  
-----

## ENFANCE ET JEUNESSE

### FÊTE DU JEU COMMUNAUTAIRE 2010 : PARTICIPATION FINANCIÈRE

---

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse,

A l'occasion de la Fête Nationale du Jeu programmée le 29 Mai 2010, la Ludothèque de la Ville de Libourne propose comme chaque année la mise en place d'activités ludiques.

Les objectifs poursuivis à travers cette manifestation visent à :

- proposer aux familles le jeu comme une activité créatrice de lien, d'échange et de rencontre,
- s'inscrire dans le projet global de la Fête Nationale du Jeu : gratuité, jeu pour tous...
- faire découvrir l'activité ludique comme source de plaisirs et de loisirs, mais aussi comme moment d'échange, d'apprentissage et d'éducation,
- ouvrir la ludothèque à l'ensemble du territoire communautaire.

Des contraintes logistiques, et tout particulièrement la disponibilité d'une salle suffisamment grande sur la période d'une semaine entière, ne rendent pas possible le format traditionnel de la Fête du Jeu à savoir : une semaine entièrement banalisée sur un lieu unique et dédiée à cette manifestation.

Parallèlement, le souhait de pouvoir « décentraliser » la manifestation afin d'aller, à travers le territoire communautaire, au plus près des familles entraîne une modification de l'édition 2010 de la Fête du Jeu.

Ainsi, la Fête du Jeu se déroulera en 2 temps distincts :

- le premier temps sera adossé à la Fête Nationale du Jeu, le Vendredi 28 Mai pour une soirée de 19h à 23h et le samedi 29 mai de 10h à 18h30
- le deuxième temps sera consacré à la rencontre des familles sur le territoire communautaire et sur les quartiers de Libourne. Ainsi de juin à décembre, la Fête du Jeu se délocalisera les samedis après midi au plus près des familles.

Parmi les activités ludiques proposées, on peut noter des stands de découverte de jeux traditionnels en tissu, un stand de jouet d'imitation, un stand de jeux de construction et d'assemblage, un stand de création de toupies, l'organisation de mini-tournois de cartes à collectionner Yu-Gi-Oh.

Compte tenu de la réussite de la Fête du Jeu l'année passée, et du souhait d'ouvrir la manifestation au plus grand nombre de familles de notre territoire, il est proposé de reconduire la participation financière à 3 000 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission enfance et jeunesse du 08 avril 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 avril 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 avril 2010,

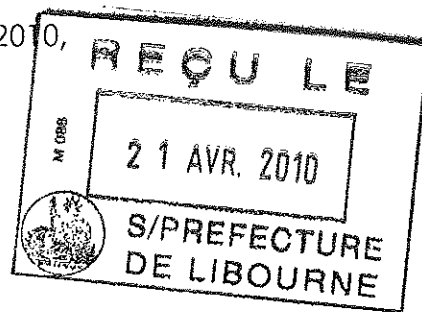
Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire :

- valide le projet Fête du jeu 2010,
- valide une inscription budgétaire à hauteur de 3 000 euros pour la mise en œuvre de la Fête du jeu 2010,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la ville de Libourne.

*Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 65734 – service DSOC – fonction 522*



Pour expédition conforme  
Gilbert MITTERRAND, Président,  
Communauté de Communes du Libournais



10.04.046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers  
composant le Conseil  
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

**Etaient Présents :**

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,

Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN\*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

**Etaient Excusés :**

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,

Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,

Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,

Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,

Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

\*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

-----  
Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.  
-----

## ENFANCE ET JEUNESSE

### DEMANDE DE SUBVENTION 2010 AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

-----

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse,

Dans le cadre de sa politique territoriale, citoyenne et durable (TCD) d'intervention auprès des territoires, le Conseil général de la Gironde propose aux communautés de communes un soutien financier pour la gestion des Relais Assistantes Maternelles.

Pour l'année 2009, la Communauté de Communes du Libournais a pu bénéficier d'une aide forfaitaire du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 3 811 €.

Pour l'année 2010, au regard du budget prévisionnel de ce service et de la demande d'agrément d'un poste supplémentaire à temps non complet en septembre 2009, la Communauté de Communes du Libournais, souhaite solliciter le Conseil Général de la Gironde pour une subvention forfaitaire totale de 5 717 €, répartie comme suit :

- 3 811 € pour le poste à temps complet de la responsable du RAM,
- 1 906 € pour le poste à temps non complet de l'animatrice du RAM.

Vu l'avis favorable de la Commission enfance et jeunesse du 08 avril 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 avril 2010,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 09 avril 2010,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (34 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter la subvention forfaitaire de 5 717 €, auprès du Conseil général de la Gironde,
- à signer toute convention concernant cette opération avec le Conseil général de la Gironde,
- à percevoir la subvention accordée.

*La fiche détaillée présentant l'opération et son plan de financement est annexée à la présente délibération.*



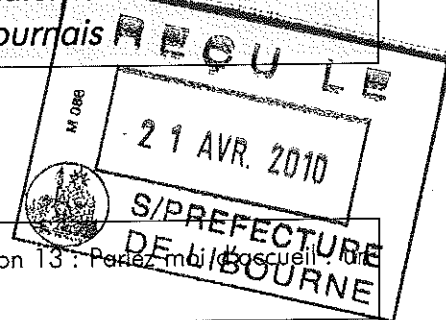
Pour expédition conforme  
Gilbert MITTERRAND, Président,  
Communauté de Communes du Libournais

# Fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles Communauté de Communes du Libournais

Date : avril 2010

Caractéristiques :

Référence à la Charte de territoire : Equilibre et Equité ; Axe 3 ; Orientation 13 : Parlez-moi d'accueil  
projet pour l'enfance et la jeunesse.



Buts :

Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles, et assurer dans ce cadre, différentes missions de service auprès des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Modalités :

- implanter un lieu ressource et développer des permanences délocalisées sur l'ensemble des espaces de vie du territoire communautaire ;
- confier l'animation de ce dispositif à un professionnel de la petite enfance.

Le RAM a ouvert ses portes le 1er décembre 2004. Depuis son ouverture, nous avons pu vérifier l'attractivité de ce service nouveau sur le territoire ; un nombre croissant d'assistantes maternelles participent aux activités du relais et les rendez vous sollicités par les parents de nouveaux nés sont également en hausse constante. Le RAM de la CCL a pris une place importante dans le cadre des outils au service de la politique d'accueil des enfants sur le territoire communautaire.

Au vu des demandes croissantes du public, une demande d'agrément a été déposée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde (CAF) fin décembre 2009 pour une ouverture supplémentaire à mi-temps à partir de janvier 2010.

Le bilan d'activité 2009 a été transmis aux services du Conseil général de la Gironde.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Libournais

Période de réalisation :

Année 2010

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant Prévisionnel BP 2010	Libellé	Montant Prévisionnel BP 2010
1 ETP (Poste principal de 100%) +	44 339,00	Autofinancement de la Communauté de Communes du Libournais	50 492,50
1 EMP (création d'un 2° poste à mi-temps en 2009)			
Coût de fonctionnement	43 660,00	Participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde	29 794,50
		Participation de la MSA de la Gironde	1 995,00
		Subvention attendue du Conseil Général de la Gironde (subvention forfaitaire)	5 717,00
	87 999,00		87 999,00